

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-209**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 296**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAE/2023/296**, proposant d'attribuer des subventions à 31 acteurs économiques culturels parisiens et de l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Mme Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Culture et au Patrimoine,

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/296.**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Retour de Rémi FÉRAUD avant le vote

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-210**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 26**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/26**, proposant l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention de 27 500 euros est attribuée à Tu Vis Tu Dis (194544 / 2023\_10573), au 11 rue Alibert (10<sup>e</sup>), au titre de l'exercice 2023. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.
- Une subvention de 8 000 euros est attribuée à UFOLEP Paris (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) (17542 / 2023\_10803), au 167, boulevard de la Villette (10<sup>e</sup>), au titre de l'exercice 2023. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

M. Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/26**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-211**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 333**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/333**, soumettant à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Boris Vian au 98 rue du Faubourg Poissonnière à Paris 10<sup>e</sup> ;

M. Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.  
Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/333**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-212**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 287**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/287**, d'acter le principe d'une mobilisation au profit de l'APHP de 500 droits uniques du contingent de la Ville de Paris - relevant tant du contingent de la Maire que de celui des Mairies d'arrondissement qui l'accepteront - sur 5 ans, d'approuver la convention relative à la délégation à l'APHP de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat, et d'autoriser à signer cette convention avec l'AP-HP et Paris Habitat. ;

M. Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/287**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-213**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 306**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/306**, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS) à réaliser par la RIVP au 7, rue de la Fidélité (10<sup>e</sup>) ;

M. Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/306**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-214**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 319**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/319**, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 31 logements sociaux (18 PLAI - 13 PLUS) à réaliser par la RIVP au 46, rue Albert Thomas (10<sup>e</sup>) ;

M. Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/319**

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**COMMUNICATION – 10-2023-215**

**Communication sans vote DLH 326**

Mesdames, Messieurs,

Depuis désormais 15 ans, la Ville de Paris se tient aux côtés des bailleurs sociaux pour accompagner et soutenir une politique de rénovation du patrimoine très ambitieuse. Cette action volontariste est inscrite depuis 2009 en pleine cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre des Plans Climat Air Énergie successifs de la Ville.

Forts d'un patrimoine de plus de 260 000 logements, **les bailleurs sociaux contribuent avec détermination et efficacité à réduire concrètement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien**. La rénovation énergétique et écologique du parc résidentiel est essentielle et déterminante dans le cadre de notre trajectoire de neutralité carbone. Il est précieux, à l'heure de l'urgence climatique, de savoir qu'une dynamique puissante est engagée et qu'elle porte d'ores et déjà ses fruits.

L'engagement de la Ville se traduit par un accompagnement financier important qui permet aux bailleurs sociaux de réaliser des **opérations de travaux complètes et qualitatives**. Dans le cadre de leurs stratégies patrimoniales, les bailleurs sociaux sont encouragés par la Ville à interroger chaque programme de travaux et à étudier finement l'ensemble des leviers d'action permettant l'amélioration des performances, notamment énergétiques, des logements ainsi que leur qualité d'usage et de confort. La gravité des crises actuelles confirme **l'urgence et l'importance de réduire et de maîtriser les consommations énergétiques des logements**. Il s'agit d'une nécessité climatique mais aussi d'un **enjeu fort de lutte contre la précarité énergétique et d'atténuation des conséquences sociales des hausses de prix**. Chaque opération permet de diminuer fortement les factures énergétiques des foyers avec une économie moyenne par an et par foyer de près de 400 €.

Si la dimension énergétique demeure essentielle, elle n'est pas exclusive. Les rénovations « plan climat » des bailleurs sociaux ont une **réelle dimension environnementale et réinterrogent systématiquement l'ensemble des procédés constructifs** (recours dès que cela est possible aux matériaux décarbonés et biosourcés, concrétisation du réemploi...). L'ensemble des enjeux écologiques est étudié afin d'explorer toutes les pistes d'amélioration des immeubles (optimisation des espaces de tri sélectif, composteurs, installation d'équipements facilitant l'usage du vélo, des mobilités douces).

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## COMMUNICATION – 10-2023-215

La prévalence ces dernières années des étés chauds, voire caniculaires, pose avec plus d'acuité la problématique de l'adaptation de l'habitat au changement climatique et plus spécifiquement du confort d'été. Désormais, les bailleurs sociaux intègrent de manière systématique cette problématique dans leurs rénovations « plan climat » en déployant en parallèle des stratégies de lutte contre les îlots de chaleur urbains, en jouant à la fois sur la désimperméabilisation des sols (matériaux perméables, pavés enherbés, noues, etc.), la mise en place d'occultants et d'équipements de rafraîchissement (ombrières, pergolas, etc.) et le développement du végétal (toitures, murs, pleine terre, jardins partagés).

Afin d'accélérer cette dynamique, l'année 2022 marque **la mise en place d'un dispositif de financement dédié à la création d'îlots de fraîcheur**. L'objectif est d'élargir le périmètre d'intervention des bailleurs, en passant de l'échelle du bâtiment à celle de la parcelle ou de l'îlot pour un rafraîchissement d'ensemble plus efficace. Les projets éligibles concernent aussi bien la création d'îlots de fraîcheur seuls, que ceux développés dans le cadre d'une rénovation, d'une acquisition réhabilitation ou d'une amélioration de la qualité de service (AQS).

Ce nouveau financement repose sur **3 catégories d'actions** (mise en place d'équipements, débitumisation et végétalisation) avec un accompagnement progressif visant à limiter les actions isolées et à encourager les actions combinées. Aussi, les projets les plus complets recourant à plusieurs actions complémentaires, sont davantage financés que les projets n'intégrant qu'une seule et unique action.

Les bailleurs sociaux ont immédiatement compris l'intérêt de ce nouveau dispositif qui leur permet de réaliser des projets beaucoup plus ambitieux, avec des répercussions notables en termes de rafraîchissement et de retour à des sols perméables.

**En apportant son soutien opération par opération, la Ville s'assure que le bouquet de travaux projeté est complet et cohérent.** Les maîtrises d'ouvrage des bailleurs sociaux assument avec beaucoup de professionnalisme une multitude de projets complexes, étudiés de manière approfondie et adaptés à chaque adresse. La très **grande diversité du patrimoine social**, richesse parisienne, implique de mobiliser de nombreuses expertises et de déployer, projet par projet, une réponse appropriée **respectueuse du patrimoine, vertueuse pour la planète et ambitieuse pour ses occupants.**



**COMMUNICATION – 10-2023-215**

Toutes ces dimensions sont prises en compte par les bailleurs sociaux et encouragées par la Ville de Paris via ses subventions mais également au travers d'une démarche ambitieuse et partenariale, le Comité de la Transition Écologique du Bâti (« CotéBâti »). Grâce à la mobilisation de ressources en interne et d'experts extérieurs, la DLH organise régulièrement des ateliers de partage, d'échanges de bonnes pratiques, des visites de terrain. Plusieurs ateliers ont déjà permis de réunir les professionnels concernés pour travailler sur les questions de qualité de l'air des logements, de réemploi de matériaux, de végétalisation, et de concertation.

Si l'ambition des projets est réelle, leur bonne mise en œuvre opérationnelle est essentielle. Les comités « CotéBâti » s'attachent également à lever les éventuels freins et à **réduire les délais sans sacrifier les étapes fondamentales d'étude et de concertation approfondie et constructive des projets**. À chaque étape du projet, les bailleurs sociaux se tiennent aux côtés des locataires et de leurs représentants. Et si ces projets sont délicats et parfois difficiles parce que bien souvent réalisés en site occupé, ils offrent également des opportunités intéressantes de dialogue et d'accompagnement des locataires (**formations aux éco-gestes, sensibilisation aux enjeux de sobriété, meilleur suivi des consommations...**).

Chaque année, plusieurs rencontres sont menées avec les fédérations des amicales de locataires pour faire un état des lieux (ordre du jour établi en concertation avec elles) et faire remonter des sujets de leurs côtés, permettant ainsi des échanges réguliers. Leur expertise en tant qu'acteurs du terrain et en lien direct avec les habitants permet de compléter les échanges avec la connaissance des bailleurs sur leur patrimoine et leurs locataires.

**Le bilan global des rénovations déjà financées est très positif.** Il traduit l'engagement des bailleurs sociaux qui ont déjà consacré plus de 3 Mds€ à ces politiques de rénovation et de valorisation de leur patrimoine. La Ville de Paris prend une part active à cette politique essentielle en faveur du climat et de la protection des locataires avec plus de 670 M€ de subventions accordées. Ce volontarisme a déjà permis l'engagement de la rénovation de plus de 63 000 logements, correspondant à 715 adresses (dont près de 32 000 ont été déjà été livrées, soit 13% du patrimoine à 2 l'échelle parisienne). Les gains énergétiques et d'émissions de gaz à effet serres sont très significatifs (respectivement 54% et 59%). Ces travaux de rénovation, efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique et en atténuer ses conséquences, sont également pleinement justifiés par les économies de charges qu'ils apportent aux occupants (près de 400€ par an et par logement en moyenne, hors évolution des coûts).

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## COMMUNICATION – 10-2023-215

### Quelques indicateurs du parc des bailleurs sociaux parisiens

Plusieurs nouveaux indicateurs sont en cours de consolidation par les bailleurs sociaux parisiens et feront l'objet d'un suivi régulier et d'une publication annuelle. Ils permettront d'évaluer plus précisément les bénéfices environnementaux des rénovations financées et de mieux appréhender le parc social dans sa globalité.

Ces indicateurs portent notamment sur :

- La répartition du parc des bailleurs sociaux parisiens selon les étiquettes DPE :
  - Les campagnes visant à calculer les nouvelles étiquettes DPE, suite à la modification réglementaire des règles de calcul de ces derniers, sont en cours. Le stade d'avancement actuel permet d'observer une tendance générale à l'amélioration des étiquettes avec le nouveau mode de calcul, à l'exception du patrimoine le plus ancien.
  - La répartition selon l'ancien mode de calcul du DPE, montre que les étiquettes F et G représentent moins de 1% du parc.
- La répartition des modes de chauffage :
  - Une large majorité du parc est équipée en chauffage collectif dont environ 30% par le Réseau de Chaleur Urbain (RCU).
- Le suivi des consommations réelles du parc dans son ensemble et des adresses ayant bénéficié d'une rénovation « Plan Climat » :
  - La mesure des gains énergétiques réels des opérations de rénovation est une démarche complexe. Elle doit prendre en compte la consommation d'énergie, la rigueur climatique, intégrer le nécessaire paramétrage des systèmes énergétiques ou encore le niveau de confort souhaité par les habitants. Par ailleurs, plus de la moitié des logements financés sont équipés de chauffages individuels qui nécessitent de recourir aux données des concessionnaires ENEDIS, GRDF et CPCU complexes à exploiter à l'échelle de la parcelle.
  - Dans ce cadre technique complexe, l'Atelier Parisien d'Urbanisme mène actuellement une étude qui vise à qualifier la consommation énergétique du parc social à différentes échelles (ensemble du parc, par typologie, par énergie, par mode de chauffage...). Elle permettra notamment d'évaluer l'effet 3 levier des rénovations énergétiques menées et participera à l'enrichissement du ENERSIG. Cette étude a vocation à aboutir fin 2023.
- Le nombre d'équipements ENR installés

**COMMUNICATION – 10-2023-215**

Nombre d'installations	Paris Habitat	RIVP	Elogie SIEMP
Photovoltaïques	23	13	11
Solaires thermiques	67	41	22

- Les espaces végétalisés

- Les bailleurs sociaux participent activement à la végétalisation de la Ville par leurs actions de plantations d'arbres, de création de jardins, de désimperméabilisation notamment :

Végétalisation existante	Paris Habitat	RIVP	Elogie SIEMP
Espaces verts existants	108 hectares	36 hectares	5,5 hectares
Végétalisation sur le bâti	70 000 m <sup>2</sup>	53 000 m <sup>2</sup>	15 000 m <sup>2</sup>
Nombre d'arbres	13 000	3 770	850

- Les actions en faveur du confort d'été

- La présence d'occultants est primordiale pour garantir le confort d'été des habitants. Les bailleurs sociaux prévoient systématiquement la pose ou la réparation des occultants dans le cadre des opérations « Plan Climat », et par ailleurs réalisent régulièrement des campagnes spécifiques de mise en place d'occultant.
- L'isolation des toitures : les épisodes répétés de canicule ont mis en évidence la problématique des toits traditionnels parisiens en zinc notamment. Une bonne isolation de ces toitures participe au confort des habitants des derniers étages. Les travaux d'isolation des combles sont systématiquement prévus dans les opérations de réhabilitation.

**L'année 2022**

En 2022, **106 opérations (4 242 logements sociaux)** ont fait l'objet d'un accompagnement financier « plan climat », ce qui représente un engagement de **50 M€ de subventions par la Ville de Paris**. Les gains prévisionnels des projets étudiés s'élèvent à **53% d'économie d'énergie et 57% de réduction des GES**.

Parallèlement, l'accompagnement financier de l'État a fortement baissé par rapport à 2021. Ainsi, l'État a cofinancé les projets des bailleurs sociaux à hauteur de 3,1 M€ en 2022 dans le cadre du Plan de relance contre 17,6 M€ en 2021. Cette aide a porté sur 319 logements.

La tendance de ces dernières années se confirme avec de **nombreuses opérations concernant le bâti ancien**. La programmation 2022 comprend 62% d'opérations portant sur des immeubles allant du 19<sup>ème</sup> siècle aux années 1940. Ce bâti se caractérise dans sa grande majorité par de petits logements et des façades disposant d'une valeur patrimoniale. À ce titre, ces opérations peuvent rencontrer des difficultés relatives à l'installation de l'isolation par l'extérieur.

Par ailleurs, la mise en place du financement dédié aux îlots de fraîcheur a eu un véritable impact sur la débitumisation et la végétalisation des opérations des bailleurs sociaux

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## COMMUNICATION - 10-2023-215

permettant aux projets de changer de dimension. Ainsi, en 2022, 39 îlots de fraîcheurs ont été financés, parmi lesquels 13 sans lien direct avec une rénovation énergétique. La mise en place de ces îlots de fraîcheur a abouti à la création de 15 400 m<sup>2</sup> végétalisés et 13 300 m<sup>2</sup> débitumés (passés en pleine terre ou en sols poreux).

Parallèlement, une **dynamique très vertueuse en faveur de l'économie circulaire** se concrétise. De plus en plus de projets développent le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits de construction.

Ainsi, dans le cadre des rénovations des équipements publics municipaux et des logements des trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris, plus de 6 000 fenêtres sont remplacées chaque année. Ces fenêtres et leurs verres représentent plus de 30 % du poids des déchets et constituent un gisement potentiel important pour le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux.

Saint-Gobain France, la Ville de Paris et ses bailleurs (Paris Habitat, RIVP et Elogie Siemp) se sont associés en juillet 2023 pour réduire l'empreinte environnementale du secteur du bâtiment en développant le recyclage en boucle fermée des déchets de chantier et l'augmentation de la part de matière recyclée dans les solutions de construction en particulier le verre et les plaques de plâtre. Cette démarche a vocation à préserver davantage de matière première non renouvelable comme le sable, de réduire les déchets ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liés à la fabrication du verre et du plâtre. L'objectif est également d'effectuer un suivi précis et valorisable pour accompagner le développement de cette filière émergente avec des entreprises issues de l'Économie Sociale et Solidaire.

Ces résultats, très positifs prennent forme dans un contexte de forte inflation et de raréfaction des matières premières. Dans ces conditions, les projets financés en 2022 sont marqués par un **fort renchérissement des opérations**, notamment sur le volet énergétique qui représente désormais plus de la moitié du budget des opérations.

**Les 100 chantiers actuellement actifs permettront la livraison prochaine de 11 438 logements rénovés, embellis et économes, au bénéfice de leurs occupants.** Chacun d'eux a fait l'objet de concertations préalables qui ont été menées en relations étroites avec les locataires et leurs représentants.

Quelques exemples permettent d'illustrer la dynamique engagée par les bailleurs sociaux, de beaux projets à venir, de nombreux chantiers actifs et des livraisons effectives à rythme soutenu.

### Opération financée en 2022

**Réalisation d'un projet d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat au 2/6 avenue de la porte des Lilas et 1/5 rue Charles Cros 20<sup>e</sup>)**

Année de construction : 1933.

230 Logements.

Situé dans un périmètre peu végétalisé (3 195 m<sup>2</sup> de surface non bâtie dont seulement 908 m<sup>2</sup> sont végétalisés), cet ensemble immobilier de Paris Habitat regroupe 3 cours fortement minéralisées (sur 2 287 m<sup>2</sup>), assurant la jonction entre la rue Charles Cros et l'avenue de la porte des Lilas via les halls d'accès aux bâtiments.

## COMMUNICATION – 10-2023-215

Les études menées sur le bâti auprès des habitants ont mis en évidence des problèmes de confort d'été des logements, avec une exposition aux fortes chaleurs, dans un environnement relativement minéral offrant peu d'éléments propices au rafraîchissement. La présence de cours imperméables renforce par ailleurs l'effet de confinement et la chaleur réelle dégagée.

Dans ce contexte, le projet proposé par Paris Habitat est particulièrement représentatif des différentes actions mobilisables pour remédier à ces difficultés, via la réalisation d'îlots de fraîcheur : mise en place d'occultants, débitumisation et végétalisation en pleine terre. Le programme d'îlots de fraîcheur développé par le bailleur fait appel aux 3 grandes catégories d'actions précédemment citées et éligibles au nouveau financement dédié :

- création d'occultations pour les 50 % de logements non encore équipés (persiennes métalliques) ;
- création et retour à la pleine terre : 800 m<sup>2</sup> ;
- reconstitution de sols poreux par des pavés enherbés, revêtements drainants stabilisés, etc. : 1 490 m<sup>2</sup> ;
- gestion des eaux pluviales par le sol : noues, tranchées, puisard, etc.
- végétalisation en pleine terre : 800 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'un projet d'ampleur qui a eu recours à l'ensemble des actions disponibles pour la création d'un îlot de fraîcheur, avec une forte débitumisation et une importante végétalisation en pleine terre.

### Opération financée en 2022 :

#### **Réalisation, 163-165 boulevard Sérurier et 16 à 28bis allée Arthur Honegger (19<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation par ELOGIE- SIEMP**

52 logements sociaux

Date de construction : 1988

L'ensemble immobilier est original car composé de 2 bâtiments de 42 logements collectifs en R+7 pour le 163-165 boulevard Sérurier et de 5 bâtiments de 10 logements individuels en R+1 pour les 16 à 28bis allée Arthur Honegger.

Les constats préliminaires d'études menées sur le bâti et auprès des habitants font état d'un inconfort lié à des déperditions thermiques. Les menuiseries qui datent de l'époque de construction sont insuffisamment performantes et le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont produits par des radiateurs et ballons électriques en état d'usage.

**Le scénario retenu prévoit un bouquet de travaux très complet permettant de maximiser la performance énergétique des bâtiments et le confort des habitants et un recours important aux énergies renouvelables et de récupération concourant à décarboner sur le long terme l'occupation des logements.**

Le bouquet de travaux comprend ainsi un travail complet sur l'enveloppe du bâti, action primordiale pour baisser les consommations énergétiques :

- Isolation thermique extérieure des murs et des pignons,
- Réfection de l'isolation thermique des toitures terrasses,
- Mise en œuvre d'une isolation thermique des planchers hauts,
- Le remplacement des menuiseries extérieures,

Le travail sur les équipements est optimisé avec le recours aux énergies renouvelables et de récupération :

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## COMMUNICATION – 10-2023-215

- Remplacement des radiateurs électriques par des sources neuves à inertie et thermostat intégré,

- **Le remplacement des radiateurs électriques par des radiateurs à eau chaude avec pompes à chaleur (air / eau) comme source énergétique pour les logements individuels de l'allée Honegger,**

**L'installation de panneaux photovoltaïques** Deux actions d'îlots de fraîcheur sont prévues :

- La création d'occultations,
- La végétalisation des toitures terrasses.

Le projet devra ainsi atteindre une consommation énergétique maximale comprise entre 72,7 et 88,3 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>sho nRT/an en fonction des bâtiments, soit un gain maximal de 73% et un gain de GES de 72%, pour être labellisé Effinergie Basse Consommation- Bas Carbone.

Selon le calcul théorique du bureau d'études, l'opération devrait permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'un montant d'environ 177 € TTC en moyenne par an et par logement. De plus, un programme de travaux d'amélioration du confort intérieur sera entrepris et comprendra notamment : la réfection des revêtements de parois, équipements sanitaires des pièces d'eau ainsi que le remplacement des mobiliers de cuisines.

### Chantier en cours en 2022

#### **Opération de réhabilitation de la résidence située 11-21 rue Fontarabie et 74 rue de Bagnolet (20<sup>e</sup> arrdt) par la RIVP**

133 logements

Date de construction : 1984

Le programme de réhabilitation, voté en 2015, est un bon exemple de l'évolution des opérations Plan Climat vers les pratiques les plus vertueuses et les réhabilitations les plus globales possibles. En effet, si le bouquet de travaux initial était déjà complet d'un point de vue thermique, les matériaux choisis ont évolué, une solution EnR a finalement été retenue et des travaux d'amélioration du confort des habitants ont été ajoutés.

Le programme de travaux comprend un renforcement complet de l'enveloppe du bâti :

- l'isolation thermique de l'ensemble des façades par l'extérieur, à l'origine prévue en polystyrène est réalisée en laine de bois ;
- l'isolation thermique des planchers bas donnant sur les caves ;
- la réfection et l'isolation thermique des toitures ainsi que leur végétalisation sur une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> ;
- le remplacement de l'ensemble des menuiseries existantes et pose de dispositifs d'occultations extérieures ;
- le remplacement des portes palières ;

Le programme de travaux permet également une nette amélioration des équipements :

- le remplacement de la ventilation mécanique contrôlée ;
- le remplacement des convecteurs électriques par des panneaux rayonnants ;
- le remplacement des ballons d'eau chaude sanitaire par des modèles performants.
- l'ajout au programme initial de panneaux solaire photovoltaïques

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Four copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
CÉLIA MELON

**COMMUNICATION – 10-2023-215**

Des travaux de confort ont également été ajoutés au programme initial :

- Rénovation des salles de bain, WC et cuisines de la moitié de la résidence
- Embellissement des halls et cages d'escalier avec amélioration de l'accessibilité PMR et de la sécurité incendie
- Amélioration du contrôle d'accès (Visiophonie)

Les travaux permettront ainsi de réduire la consommation d'énergie de 296 kWhep/m<sup>2</sup>S HON/a n à 126 kWhep/m<sup>2</sup>S HON/an, soit un gain de 57 % et les émissions de gaz à effet de serre de 15 kgCo<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an à 4 kgCo<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an, soit un gain de 73%.

Selon le calcul théorique du bureau d'étude thermique, l'opération devrait permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'environ 97 € TTC en moyenne par an et par logement.

**Opération livrée en 2022 :**

**Réalisation 19 rue Daubenton (5<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation par Paris Habitat.**

42 logements

Date de construction : 1932

Cette opération, réalisée dans un HBM du centre de Paris, est un bel exemple de mise en œuvre de matériaux innovants et biosourcés. Paris Habitat a organisé une opération tiroir permettant d'intervenir dans des logements vides en relogant temporairement les habitants dans des logements relais.

Cette opération exemplaire a notamment fait l'objet d'une visite inter bailleurs en 2023 dans le cadre d'un atelier CotéBâti dédié aux matériaux bas carbone.

Le projet dont la consommation prévisionnelle maximale est de 95 kWh/m<sup>2</sup>shon.an a obtenu le label Effinergie rénovation ainsi que la certification NF Habitat Paris.

Les travaux portant sur l'enveloppe ont été réalisés majoritairement en biosourcé :

- l'isolation des parois par l'intérieur avec un matériau biosourcé appelé BIOFIB ;
- l'isolation par l'extérieur des deux derniers étages en laine de roche ;
- le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en mélèze et la pose d'occultations ;
- l'isolation des combles perdus avec de la laine à souffler ;
- l'isolation des planchers bas en laine de roche ;
- l'isolation des toitures en panneaux isolants Biofib Trio : chanvre, coton et lin.

Les travaux sur les systèmes ont permis de diminuer grandement la consommation énergétique :

- le remplacement des systèmes de production de chaleur par des chaudières collectives gaz à condensation ;
- la centralisation de la production d'eau chaude sanitaire ;
- la mise en place d'une ventilation autoréglable.

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**COMMUNICATION – 10-2023-215**

Les travaux ont ainsi permis de réduire la consommation d'énergie théorique de 124 kWhep/m<sup>2</sup>S HON/an, soit un gain de 57 % et les émissions de gaz à effet de serre de 14 kgCo<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>SHAB/an soit un gain de 39%.

Par ailleurs, la réhabilitation a permis la restructuration complète des pièces humides, la mise en place du kit Acces pour les locataires concernés, la reprise des balcons et le ravalement de la brique ainsi que la reconfiguration des locaux communs (ordures ménagères, poussette s/vélos).

Ces travaux devraient permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'environ 238 € TTC en moyenne par an et par logement.



CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**COMMUNICATION – 10-2023-216**

**Communication sans vote DLH 327**

Mesdames, Messieurs,

Le secteur résidentiel se trouve à la croisée des principaux enjeux de la transition écologique du territoire parisien. Principal consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre, il est une source importante d'économie en la matière. Il doit également s'adapter au changement climatique, dont les effets se manifestent notamment par la multiplication et l'amplification des épisodes caniculaires, mais aussi se transformer pour lutter efficacement contre la précarité énergétique.

Engagée de longue date dans la transition écologique, la Ville de Paris a, depuis de son premier plan Climat adopté en 2007, pris toute la mesure de ces enjeux, faisant de la transformation du parc résidentiel, et notamment, des copropriétés parisiennes, un axe majeur de sa politique du logement. L'ambition de la Ville a été réaffirmée par l'adoption du Plan Climat-Air-Énergie voté à l'unanimité en 2018. Celui-ci fixe la trajectoire vers la neutralité carbone du territoire parisien à horizon 2050, conformément à l'Accord de Paris. Concrètement, à compter de 2030, 40 000 logements en copropriété devront être rénovés chaque année.

Cet objectif d'envergure impose une accélération significative des mises en chantier dans le contexte particulier de la copropriété. Il nécessite la mobilisation de tout l'écosystème de la rénovation environnementale pour mener à bien la massification de l'éco-rénovation du territoire tout en préservant la qualité architecturale du bâti qui fait la richesse de Paris.

La Ville de Paris dispose d'une expérience solide et ancienne en matière de rénovation des copropriétés. Dès 2007, elle a déployé plusieurs dispositifs successifs visant la rénovation environnementale du parc privé. D'abord expérimentaux, ceux-ci ont porté sur des champs d'intervention toujours plus larges et des territoires toujours plus étendus, avec des modalités d'accompagnement toujours plus efficaces.

En 2016, la Ville de Paris a lancé son premier dispositif à l'échelle de l'ensemble de son territoire : le programme « **Éco-rénovons Paris** » (ERP1). Celui-ci proposait un accompagnement complet sur l'ensemble des aspects de la rénovation environnementale des copropriétés ainsi que des financements massifs des travaux.

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## COMMUNICATION – 10-2023-216

D'une ampleur sans précédent, ce programme précurseur et innovant, a rendu possible un changement d'échelle et permis l'émergence d'un véritable écosystème de la rénovation environnementale. Ainsi, grâce aux moyens déployés par la Ville et ses partenaires, **184 copropriétés regroupant 13 335 logements** avaient déjà voté leur rénovation environnementale fin 2022.

### *Éco-Rénovons +, un dispositif plus performant et plus ambitieux*

Fort du bilan de la première édition du dispositif (2016- 2022), le programme d'intérêt général « Éco- Rénovons + » (ERP +), lancé en septembre 2022 pour une durée de 4 ans (2022- 2026), a été conçu comme le **vecteur central de la transition environnementale du parc privé parisien**. Ses objectifs ambitieux et ses moyens financiers sans précédent permettent ainsi de déployer des capacités d'accompagnement financier et opérationnel à la hauteur des enjeux.

ERP+ a pour **objectif minimal la rénovation de 22 500 logements** du parc privé sur la période de mandature 2020-2026 soit une multiplication par 2,5 des résultats d'ERP1. Pour soutenir cette massification de l'éco-rénovation, la Ville de Paris a engagé des moyens financiers exceptionnels à la hauteur de son ambition en mobilisant près de **60M € d'aides au travaux sur la durée du programme**.

Le dispositif met également en place des **capacités renforcées d'accompagnement des copropriétés** fondées sur l'optimisation du parcours des copropriétés pour élargir le vivier de recrutement. Dans ce cadre, un véritable guichet unique d'information et de conseil à la rénovation environnementale, assuré par l'Agence parisienne du Climat, a été mis en place notamment via la plateforme CoachCopro. Tout propriétaire ou copropriété intéressé par un projet de rénovation dispose d'un point d'entrée unique sur le territoire parisien.

Enfin, toujours dans l'objectif d'emporter l'adhésion des copropriétaires à un programme de travaux ambitieux, les **aides aux ménages des plus modestes** ont été renforcées, afin de garantir la soutenabilité financière des projets pour les copropriétaires les plus fragiles.

Au-delà de l'amélioration des performances énergétiques, le nouveau programme Éco-rénovons Paris + vise à promouvoir des **projets complets répondant pleinement aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de réduction de l'empreinte carbone du territoire parisien**. À ce titre, le dispositif apporte notamment un soutien financier au développement des îlots de fraîcheur, des énergies renouvelables et à l'utilisation des matériaux biosourcés. Intégrant de manière transversale l'ensemble des

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
CÉLIA MELON

**COMMUNICATION – 10-2023-216**

problématiques, tant environnementale que sociale, le programme ERP + garantit une transition écologique du territoire respectueuse de l'environnement et socialement juste.

***Une stratégie de communication dynamique qui porte ses fruits***

Accélérer significativement la transition environnementale du bâti résidentiel, c'est inciter et convaincre toujours plus de copropriétaires à s'engager dans un projet de rénovation énergétique et environnementale.

À ce titre, il est apparu indispensable d'accompagner le déploiement du dispositif d'une **stratégie de communication renforcée** s'inscrivant dans la durée et mobilisant l'ensemble des vecteurs et moyens de communication (réunions publiques, réseaux sociaux, presse...). Le cœur de cette stratégie repose sur le rayonnement de la vision parisienne d'un habitat privé plus efficace, plus sobre, plus économe, plus inclusif et plus confortable fondée sur les réussites concrètes des copropriétés du territoire.

Portée conjointement par la Ville de Paris, via ses opérateurs, et par l'Agence Parisienne du Climat, la communication d'ERP + s'attache à toucher les trois grandes cibles indispensables à l'émergence de projets ambitieux : le grand public, les copropriétaires, et notamment leurs instances de gestion, et les professionnels (syndics, bureaux d'études, assistances à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises de travaux, gestionnaires d'équipements, fournisseurs, ...).

Cette stratégie de communication a particulièrement pu s'appuyer sur le volontarisme des Mairies d'arrondissements dont l'action a constitué un relais essentiel dans la mobilisation des habitants.

Parallèlement, l'action en direction des professionnels s'est poursuivie au travers de formations spécifiques dispensées par l'Agence parisienne du Climat. La Ville de Paris a par ailleurs ouvert un cycle de travail avec les principales fédérations de gestionnaires d'immeubles et de syndics, pour les inciter à s'engager davantage auprès des copropriétaires dans leurs projets de rénovation. La mise en place de ce cadre de travail commun concrétise le vœu s'appuyant sur les travaux de l'Assemblée citoyenne formulé lors du Conseil de Paris des 14 au 17 mars 2023, qui identifiaient les syndics comme des acteurs clef de la rénovation environnementale des copropriétés parisiennes.

De nombreuses actions de communication multi-canaux ont ainsi cadencé la première année du dispositif ERP + : 91 publications sur les réseaux sociaux, près de 49 000

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## COMMUNICATION – 10-2023-216

impressions sur le réseau professionnel LinkedIn, de nombreux articles dans la presse spécialisée et grand public, 4 conférences de presse, une campagne d'affichage sur mobilier urbain pour l'information de la Ville de Paris (MUPI), etc. Cette stratégie de communication proactive a permis de toucher physiquement plus de 7 388 personnes dans le cadre de 68 événements. Elle a pu s'appuyer sur de grands événements comme le forum Habiter Durable qui a rassemblé un nombre record de participants (1 200 personnes) ou les 15 réunions publiques d'information au sein des Mairies d'arrondissement qui ont permis de rassembler plus de 3 000 copropriétaires.

Le caractère innovant et sans précédent des moyens d'Éco-rénovons Paris + couplé à une stratégie de communication ambitieuse portent d'ores et déjà leurs fruits sur le plan opérationnel :

- **Explosion des inscriptions au CoachCopro**, première étape de l'accompagnement : 2 256 nouvelles inscriptions en 2022, dont 1 163 au 4<sup>ème</sup> trimestre, contre 852 inscriptions en 2021, soit une progression de 264% ;

- **Accroissement exponentiel du nombre de diagnostics techniques globaux (DTG)**, première étape des projets de rénovation : 263 études lancées en 2022 dont 110 au 4<sup>ème</sup> trimestre, contre 54 en 2021, soit une progression de 487%. 392 études lancées au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023. Pour la seule année 2023, il y aura plus de DTG engagés que sur la durée complète d'éco-rénovons Paris 1 ;

- **Intégration rapide au dispositif ERP+ (Missions de maîtrise d'œuvre et travaux)** : recrutement de plus d'une centaine de nouvelles copropriétés en un an (35 en 2022 et déjà 101, pour l'année 2023).

### **Perspectives au-delà de 2023**

Les différents indicateurs montrent que la dynamique d'éco-rénovation du parc privé initiée dès le premier Plan Climat de Paris est désormais entrée dans une phase de massification. Celle-ci est par ailleurs soutenue par un contexte juridique et financier particulièrement favorable à la rénovation environnementale.

Tout d'abord, le cadre financier d'ERP+ est stabilisé pour les années à venir, assurant sa mise en œuvre efficace et pérenne. Ainsi, la convention de délégation des aides à la pierre conclue entre la Ville de Paris et l'Anah, le 17 avril 2023, pour une durée de 6 ans, fixe à 125 M€ les engagements de la Ville et à 350 M€ les engagements de l'Anah (en hausse de 400% par rapport à la période 2017-2022) pour la rénovation du parc privé parisien en conformité avec la trajectoire Plan Climat. L'engagement sans précédent de l'Anah

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement



Célia MELON

## **COMMUNICATION – 10-2023-216**

reposant sur le déploiement de son nouveau dispositif d'aide MaPrimeRé nov' est fondé sur les capacités de la Ville de Paris à faire émerger un grand nombre de projets.

La Ville de Paris soutient par ailleurs la dynamique de rénovation au travers de la mise en place de l'exonération totale de taxe foncière pendant 3 ans, votée en décembre 2022, pour les propriétaires de logements qui engageront des projets de rénovation ambitieux.

Parallèlement, le Conseil de Paris a renforcé sa participation au sein de l'Agence parisienne du Climat lui permettant de recruter une dizaine de collaborateurs supplémentaires pour accompagner dans les meilleures conditions possibles les projets des copropriétés parisiennes.

Ces leviers incitatifs s'inscrivent dans le contexte de la loi climat et résilience du 22 août 2021, qui vise notamment à l'éradication des passoires énergétiques et l'accélération des engagements et des prises de décision dans les copropriétés parisiennes. Celle-ci prévoit le gel des loyers et l'interdiction progressive de la mise en location des logements en étiquettes G en 2025, F en 2028 puis E en 2034.

Prix de l'énergie, vagues de chaleur, aides publiques du programme Éco-Rénovons Paris + de la Ville de Paris, couplées à MaPrimeRé nov' de l'Anah, exonération de la taxe foncière, interdiction de louer les passoires énergétiques, ... les incitations à passer le pas d'une rénovation environnementale performante sont nombreuses. Dans ce contexte, les moyens d'accompagnement déployés par la Ville permettront de faire de Paris une ville durable, sobre et résiliente, qui prend toute sa part dans la stratégie nationale bas carbone et la transition écologique du pays.

### ***Rénovations environnementales***

Quelques exemples permettent d'illustrer la dynamique engagée par les copropriétés parisiennes, de beaux projets à venir, de nombreux chantiers actifs et des livraisons effectives à rythme soutenu.

### **Opération financée en 2022**

22 Boulevard Kellermann, 13<sup>ème</sup> arrondissement

Copropriété composée d'un bâtiment d'une trentaine d'étages et de 219 logements. Date de construction : 1970

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## **COMMUNICATION – 10-2023-216**

Cet immeuble de grande hauteur (IGH), tour emblématique du 13<sup>ème</sup> est une copropriété de style moderne nommée Tour Chambord. Elle est raccordée au réseau de chaleur urbain pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage. Elle a intégré le dispositif Éco-rénovons Paris en décembre 2021 avec un projet de rénovation énergétique mature.

**Le scénario retenu et voté en octobre 2022 par la copropriété prévoit un bouquet de travaux complet touchant à l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment et améliorant la ventilation des logements :**

Le bouquet de travaux comprend ainsi :

- Isolation thermique par l'extérieur ;
- Remplacement des menuiseries des parties communes ;
- Remplacement des menuiseries en parties privatives ;
- Réfection de l'étanchéité et isolation de la toiture terrasse ;
- Modernisation de la ventilation.

Le projet atteindra une consommation énergétique conventionnelle après travaux de 91 kWhep/m<sup>2</sup>sho nRT/an au lieu de 141 initialement (soit un gain énergétique de 35 %) **Ces travaux permettent à la copropriété d'atteindre un niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC).**

Le coût global de ce projet de rénovation énergétique et environnementale s'élève à 6 591 045 € TTC.

La copropriété a bénéficié courant 2022 de l'engagement financier de la Ville de Paris et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour une part de ses travaux.

Ainsi, la copropriété peut prétendre à une aide collective dite « performancielle » de la part de la Ville à hauteur de 709 000 €.

Le projet de la copropriété lui ouvre droit également aux aides de l'Anah « Ma Prime Rénov Copropriété » à hauteur de 888 000 €.

Ainsi, le taux de financement de ce projet s'élève à 30%, soit un reste à charge moyen de 21 000 € par logement. Les taux de financement peuvent atteindre jusqu'à 80 % pour les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes bénéficiant d'aides individuelles.

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Céha MELON

**COMMUNICATION – 10-2023-216**

Le chantier de cette copropriété débutera au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

**Chantier en cours en 2022**

32-38, rue Cavendish, 19<sup>ème</sup> arrondissement

Copropriété composée de 2 bâtiments en R+7 avec 61 logements.

Date de construction : 1960

Cette copropriété de style moderne dispose d'équipements collectifs au gaz pour la production de l'eau chaude sanitaire et le chauffage. Elle a intégré le dispositif en juin 2018 et s'est montrée particulièrement motivée pour réaliser un projet global alliant baisse des consommations énergétiques et amélioration du confort des occupants. En effet, la façade rue, orientée sud-ouest, est très exposée au soleil ce qui est source d'inconfort des logements en été.

**Le projet voté est très complet, touchant à l'ensemble de l'enveloppe des deux bâtiments et des équipements communs :**

**Le bouquet de travaux comprend ainsi :**

- L'isolation thermique par l'extérieur des façades ;
- L'isolation des planchers des logements du 1<sup>er</sup> étage sur porche et des loggias ;
- Le remplacement des menuiseries privatives ;
- La mise en place de coffres de volets roulants intégrés en façade ;
- La mise en place d'une ventilation naturelle hybride ;
- La réfection du réseau de chauffage (calorifugeage, désembouage et équilibrage.)

Le projet atteindra une consommation énergétique conventionnelle après travaux de 93 kWhep/m<sup>2</sup>sho nRT/an au lieu de 193 initialement (soit un gain énergétique de 53 % et une baisse des émissions de GES de 54%). **Ces travaux permettent à la copropriété d'atteindre un niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC).**

Après avoir obtenu les autorisations d'urbanisme nécessaires, le chantier de la copropriété a débuté en septembre 2022 pour une durée prévisionnelle d'1 an.

Le coût global de ce projet de rénovation énergétique et environnementale est de 2 054 115 € TTC.